

# Parents & enfants

**ENQUÊTE** Quand le collège de rattachement accueille des élèves de milieux défavorisés, la tentation est grande de demander une dérogation ou de choisir le privé. À Metz, des parents tentent d'enrayer le phénomène

## Quand un collège de secteur a mauvaise réputation



CHLOROPHYLLE

Le classement d'un collège en zone urbaine sensible est à double tranchant : plus de moyens mais une moins bonne réputation.

**METZ (Moselle)**

De notre correspondante régionale

C'est une jolie école en pierre de taille. Sa cour donne sur la place du marché, au centre historique du Sablon, un quartier paisible de Metz, à l'ambiance de village. L'école élémentaire du Graouilly est tellement appréciée des familles que bon nombre choisissent d'y laisser leurs enfants même après un déménagement, quand la distance le permet. Mais, en fin de CM2, c'est la fuite. Seul un tiers des élèves poursuit sa scolarité dans le collège du secteur, situé à 500 m de là. Un autre tiers retourne dans son secteur de rattachement, déménage ou demande une dérogation, et le dernier tiers part dans le privé. Le collège Rabelais

a en effet mauvaise réputation auprès de certaines familles.

« Quand je passe devant, je vois que c'est un peu la racaille. Le langage des élèves est très vulgaire. Je ne voulais pas que ma fille ait de telles fréquentations », explique Delphine, qui cherchait aussi un environnement attentif à ses soucis de dyslexie. Sa demande de dérogation pour un collège public du centre-ville refusée, cette maman, commerçante, a choisi le collège privé Jean-XXIII, à dix minutes à pied de chez elle. « Si elle a un trou dans son jean, elle peut avoir deux heures de colle, et elle n'a pas droit au portable dans la cour. Ce sont deux mondes différents. Je ne renie pas le public, mais j'aurais eu la boule au ventre de la savoir là-bas », poursuit-elle.

Selon l'inspection d'académie, la direction et des parents d'élèves, le collège Rabelais ne souffre pourtant pas de pro-

blèmes de violence ou de débordements empêchant le travail en classe. L'établissement, certes un peu défraîchi, est un des plus vastes du département, pour des effectifs de seulement 328 élèves. L'environnement est préservé, entre une rue piétonne desservant l'école maternelle voisine, l'église, le terrain de pétanque et la médiathèque de quartier. Mais les deux autres écoles élémentaires qui y sont rattachées drainent des zones du quartier plus défavorisées, notamment des immeubles de logements sociaux aux familles largement issues de l'immigration et parfois en grande précarité.

Résultat : le collège Rabelais ne compte que 10 % de catégories socioprofessionnelles favorisées, 20 % de moins que la moyenne départementale. Une classe est réservée aux allophones primo-arrivants. Les résultats au brevet ne dépassent pas

67 % de réussite, contre 85 % dans l'académie. « C'est plutôt bien, vu d'où l'on part », relativise l'inspection d'académie.

Côté positif : les élèves ne sont en moyenne que 25 par classe ; et l'établissement, classé zone urbaine sensible, bénéficie d'heures supplémentaires. Des arguments à double tranchant. « À la réunion d'information de février, la principale était fière d'avoir obtenu ces moyens. Moi, ça m'a fait encore plus peur », raconte Ludivine, mère célibataire de jumeaux en CM2 et d'une fille en CE2. Si elle n'était pas au chômage, elle choisirait le privé, afin d'encadrer ses ●●●

(Lire la suite page 14)

### REPÈRES

- À l'issue de la classe de CM2, l'élève est automatiquement affecté au collège public de son secteur, généralement le plus proche de son domicile. Si ses parents veulent l'inscrire dans un autre collège public, ils doivent demander une dérogation auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN). Ils peuvent aussi l'inscrire dans l'enseignement privé.
- Depuis la circulaire du 4 juin 2007 (Xavier Darcos, ministre de l'éducation nationale) visant à assouplir cette sectorisation, le nombre de demandes de dérogation a augmenté (11 % en 2012 contre 7 % en 2007), avec des variations selon les départements (25 % à Paris).
- Dans le même temps, la part des CSP favorisées et très favorisées s'est accrue dans le privé, et la part des CSP défavorisées a légèrement baissé (de 13,9 % en 2006 à 12,3 % en 2012).

Source : Rapport n°2013-037 « Conséquences des mesures d'assouplissement de la carte scolaire », juin 2013 (<http://www.education.gouv.fr/cid73202/consequences-des-mesures-assouplissement-carte-scolaire-apres-2007.html>)